

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants pour	11
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation
28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**
28/07/2026

Objet :

Désignation du
candidat pour la reprise
de l'auberge
communale

**Date d'affichage de la
délibération**
04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**
04/08/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 01/08/2026

Séance du 3 août 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire EXPOSE,

Vu le CGCT,

Vu la délibération n°08/04/2026 en date du 27/04/2026 actant l'achat du fonds de commerce de l'auberge,

Vu la signature de l'achat du fonds de commerce de l'auberge en date du 06/07/2026,

Vu la délibération n°05/06/2026 en date du 05/06/2026 approuvant l'appel à candidature pour la location-gérance de l'auberge communale,

Vu la seule candidature reçue en date du 12/06/2026,

Suite à l'entrevue avec l'unique candidat en date du 06/07/2026, en présence de neuf élus, il a été décidé à l'unanimité de désigner l'E.U.R.L NELIA comme locataire-gérant de l'auberge communale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le candidat désigné ci-dessus comme locataire-gérant pour la reprise de l'auberge communale,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD



Madame le Maire
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice 11
présents 11
votants pour 11
votant contre 0
abstention 0

Date de convocation
28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**
28/07/2026

Objet :

Dotation cantonale 2026

**Date d'affichage de la
délibération**
04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**
04/08/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 02/08/2026

Séance du 3 août 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire EXPOSE,

Le Conseil Départemental nous propose en cette année 2026 une aide financière d'un montant de 38 000,00 € dans le cadre de la dotation cantonale, afin d'entretenir la voirie communale, ce qui représente un montant de travaux de 66 485,00 € HT à réaliser.

Madame le Maire propose des travaux pour un montant de **66 485,00 € HT**, répartis de la façon suivante :

NATURE DES TRAVAUX	LIEUX DES TRAVAUX	ENVELOPPE PREVUE HT
Rechargement en graviers	Aire de jeux d'enfants - pré des loisirs	3 665,00 €
Réfection partielle	Chemin de la Buissière	13 856,40 €
Aménagement en enrobé	Chemin de Lys Martagon	48 963,60 €
TOTAL		66 485,00 €

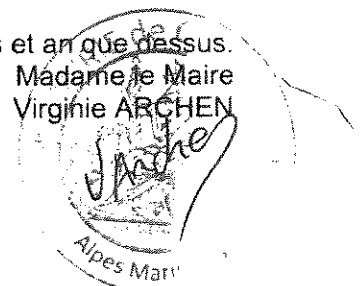
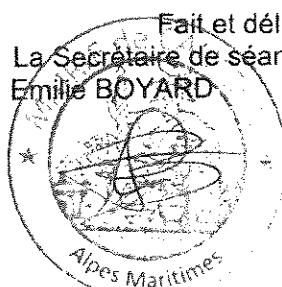
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la répartition des travaux dans le cadre de la dotation cantonale 2026, sachant que le montant de ces ouvrages sera inscrit au budget,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à constituer le dossier de demande de subvention correspondant auprès du Conseil Départemental, et à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD

Madame le Maire
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants pour	11
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation

28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**

28/07/2026

Objet :

**Demande de subvention
relative à l'achat de
matériel pour l'auberge
auprès de la CASA**

**Date d'affichage de la
délibération**

04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**

04/08/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 03/08/2026**

Séance du 3 août 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire EXPOSE,

Vu la désignation du candidat pour la reprise de l'auberge par délibération n°01/08/2026 ;

Vu la signature imminente du contrat de location-gérance ;

Vu la nécessité d'ouvrir rapidement l'auberge, et ce avant la fin de la saison estivale ;

Des aménagements des locaux de l'auberge ont été nécessaires avec en autres l'achat d'un réfrigérateur-bar et la remise aux normes électriques pour un montant de 2 233,99 € HT.

Le matériel mobilier acquis par la Commune a été évalué à 20 000 € selon l'inventaire dressé par le Commissaire de Justice en date du 26/11/2015.

Le coût de ces investissements s'élève à 20 233,99 euros HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

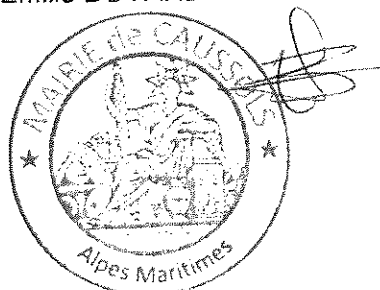
AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une aide financière au meilleur taux auprès de la CASA,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD

Madame le Maire
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 04/08/2026

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

Séance du 3 août 2026

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants pour	11
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation
28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**
28/07/2026

Objet :

**Demande de subvention
relative à l'achat de
matériel pour l'auberge
auprès du Département**

**Date d'affichage de la
délibération**
04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**
04/08/2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire EXPOSE,

Vu la désignation du candidat pour la reprise de l'auberge par délibération n°01/08/2026 ;

Vu la signature imminente du contrat de location-gérance ;

Vu la nécessité d'ouvrir rapidement l'auberge, et ce avant la fin de la saison estivale ;

Des aménagements des locaux de l'auberge ont été nécessaires avec en autres l'achat d'un réfrigérateur-bar et la remise aux normes électriques pour un montant de 2 233,99 € HT.

Le matériel mobilier acquis par la Commune a été évalué à 20 000 € selon l'inventaire dressé par le Commissaire de Justice en date du 26/11/2025

Le coût de ces investissement s'élève à 20 233,99 euros HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

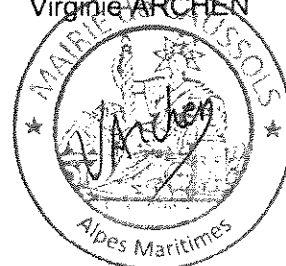
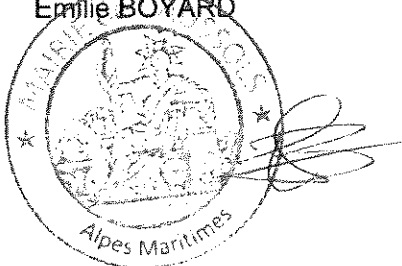
AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une aide financière au meilleur taux auprès du Département,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD

Madame le Maire
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 05/08/2026

Séance du 3 août 2026

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants pour	9
votant contre	2
abstention	0

Date de convocation
28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**
28/07/2026

Objet :

**Demande de subvention
relative à la création
d'une clôture pour la
cour d'école auprès de
la CASA**

**Date d'affichage de la
délibération**
04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**
04/08/2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire EXPOSE,

Il est nécessaire de finaliser la pose d'une clôture sur les parties Sud et Ouest de l'aire utilisée par les écoliers.

Nous désirons donc installer dans cet exercice cette dernière portion de clôture, côtés Sud et Ouest.

Le coût s'élève à 12 738,82 € HT.

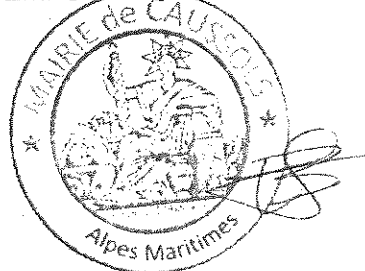
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

AUTORISE, à 9 pour et 2 contre, Madame le Maire à solliciter une aide financière au meilleur taux auprès de la CASA,

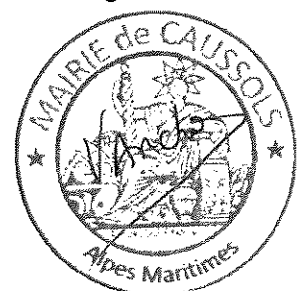
AUTORISE, à 9 pour et 2 contre, Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD



Madame le Maire
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 06/08/2026

Séance du 3 août 2026

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants pour	9
votant contre	2
abstention	0

Date de convocation
28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**
28/07/2026

Objet :

Demande de subvention
relative à la création
d'une clôture pour la
cour d'école auprès du
Département

**Date d'affichage de la
délibération**
04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**
04/08/2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire EXPOSE,

Il est nécessaire de finaliser la pose d'une clôture sur les parties Sud et Ouest de l'aire utilisée par les écoliers.

Nous désirons donc installer dans cet exercice cette dernière portion de clôture, côtés Sud et Ouest.

Le coût s'élève à 12 738,82 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

AUTORISE, à 9 pour et 2 contre, Madame le Maire à solliciter une aide financière au meilleur taux auprès du Département,

AUTORISE, à 9 pour et 2 contre, Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD



Madame le Maire
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants pour	9
votant contre	1
abstention	1

Date de convocation

28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**

28/07/2026

Objet :

Convention
intercommunale avec la
commune d'Andon
relative aux charges de
fonctionnement des
écoles publiques
accueillant des enfants
hors commune.

**Date d'affichage de la
délibération**

04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**

04/08/2026

AR Prefecture

006-210600375-20260803-D_07082026-DE
Reçu le 04/08/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 07/08/2026**

Séance du 3 août 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire EXPOSE,

Vu l'article L212-8 du code de l'Education, issu de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 qui prévoit la participation des communes aux charges de fonctionnement pour les enfants scolarisés hors commune,

Considérant qu'il convient d'établir une convention avec la commune d'Andon pour l'année scolaire 2026/2027,

Considérant que le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 1 000€ € pour l'année scolaire 2026/2027,

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'Andon relative aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants hors commune.

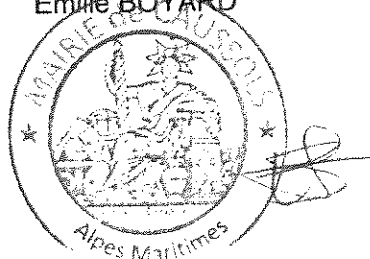
Il est précisé que les crédits en dépenses et en recettes sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire, 9 pour, 1 abstention et 1 contre, à signer la convention intercommunale avec la commune d'Andon relative aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants hors commune et tous documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD



Madame le Maire
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants pour	11
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation
28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**
28/07/2026

Objet :

**Autorisations spéciales
d'absence-
modifications**

**Date d'affichage de la
délibération**
04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**
04/08/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 08/08/2026

Séance du 3 août 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire EXPOSE,

Que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences de droit pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération

Vu la délibération n°01/12/2016 fixant les autorisations spéciales d'absences applicables à la Commune de Caussols,

Vu le décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026 applicable à compter du 1^{er} janvier 2027

Il est proposé au Conseil municipal :

D'ajuster les autorisations spéciales d'absence afin d'appliquer par anticipation les dispositions du décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026 de ce jour, et jusqu'au 1^{er} janvier 2027, date à laquelle il prévaudra sur toutes les dispositions antérieures.

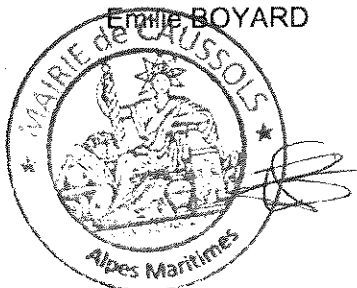
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, la liste des autorisations spéciales d'absence, jointe en annexe ;

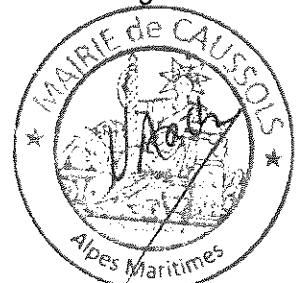
AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD



Madame le Maire
Virginie ARCHEN



Annexe 1
Autorisations d'absence liées à la famille

Autorisations d'absences	Durée actuelle	Durée proposée	
- <u>Mariage de l'agent</u>	3 jours	5 jours	
- <u>Conclusion par l'agent d'un pacte civil de solidarité</u>	1 jour	5 jours	
<u>Naissance ou adoption d'un enfant</u>	1 jours	5 jours	
<u>Maladie très grave</u>			
- du conjoint ou personne liée à l'agent par un pacte civil de solidarité	0 jour	5 jours	
- d'un enfant			
<u>Décès</u>			
- du conjoint ou personne liée à l'agent par un pacte civil de solidarité	2 jours	5 jours	
- d'un enfant	2 jours	12 jours	
- des père, mère	1 jour	3 jours	
- des frères et sœurs	1 jour	3 jours	
- des beaux-parents, belle-sœur, beau-frère et autres proches parents	1 jour	3 jours	

AR Prefecture

006-210600375-20260803-D_08082026-DE
Reçu le 04/08/2026



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants pour	11
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation
28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**
28/07/2026

Objet :

**Opposition au projet
d'installation de la
société Mat'ild sur la
commune de Bar sur
Loup**

**Date d'affichage de la
délibération**
04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**
04/08/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 09/08/2026

Séance du 3 août 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire EXPOSE,

Par délibération n° 11/12/2022 en date du 8 décembre 2022, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable au projet présenté par la société Mat'ild.

Pour rappel, ce projet consiste à la production de béton prêt à l'emploi sur la commune de Bar sur Loup à partir de granulats produits sur la carrière voisine de la SEC (à hauteur d'un moins de 50%) et de graves de mâchefers traités ($\leq 50\%$)

Par arrêté du préfet en date du 27 septembre 2023, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes a refusé l'autorisation d'exploiter ce centre de matériaux alternatifs à la société Mat'ild.

Par décision du 3 juin 2026, le tribunal administratif de Nice annule l'arrêté du Préfet en date du 27 septembre 2023 et autorise la construction de l'exploitation d'un centre de fabrication de matériaux sur la parcelle cadastrée OA0102 situé à route de Gourdon à Bar sur Loup,

Par la présente délibération, Madame le Maire souhaite proposer au conseil municipal de réaffirmer notre opposition à l'installation de la société Mat'ild sur la commune de Bar sur Loup pour les raisons déjà citées dans notre délibération en date du 8 décembre 2022, notamment :

- l'augmentation du trafic routier,
- les risques pour les ressources en eau,
- la qualité de l'air et poussières,
- l'enjeu territorial,
- l'impact faunistique et floristique,
- l'impact paysager...

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,



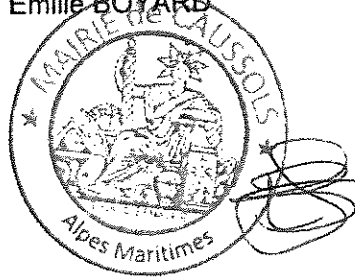
REAPPROUVE, avec la plus grande fermeté, à l'unanimité, la motion d'opposition contre l'installation de la société Mat'ild sur la commune de Bar sur Loup,

AUTORISE Madame le Maire, à l'unanimité, à communiquer cette motion à la mairie de Bar sur Loup conformément à notre engagement pour une action commune décidée lors du conseil municipal de la commune de Bar sur Loup en date du 24 juin 2026, où la commune de Caussols était représentée par M. MAIANO Marc et M. ARMANDI Jean-Luc,

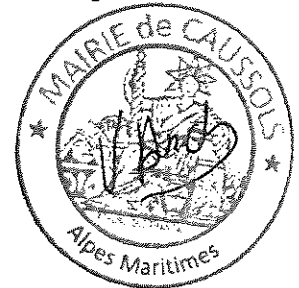
AUTORISE Madame le Maire, à l'unanimité, à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD



Madame le Maire
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 10/08/2026

Séance du 3 août 2026

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants pour	11
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation
28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**
28/07/2026

Objet :

Approbation de retrait
de la commune
d'Aiglun et
d'adhésion de la
commune de
Conségudes au
syndicat mixte du
PNR

**Date d'affichage de la
délibération**
04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**
04/08/2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Luc ARMANDI EXPOSE,

Conformément à l'article 6 des statuts du syndicat mixte du Parc Naturel régional des Préalpes d'Azur, les délibérations prises par le syndicat doivent être transmises aux collectivités et groupements membres afin qu'elles délibèrent à leur tour pour approbation et ensuite notification au PNR.

Lors du conseil syndical du 25 juin dernier le comité syndical a approuvé à l'unanimité deux délibérations :

- l'adhésion de la commune de Conségudes
- le retrait de la commune d'Aiglun

Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur ces délibérations

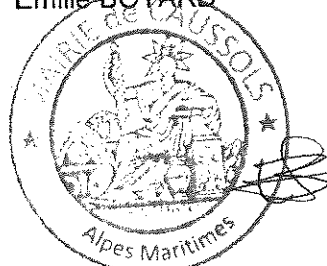
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc ARMANDI et en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Conségudes et le retrait de la commune d'Aiglun au syndicat mixte du PNR

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD



Madame le Maire
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants pour	11
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation

28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**

28/07/2026

Objet :

**Commission Locale
d'Évaluation des
Transferts de Charges
(CLETC) : désignation
des représentants**

**Date d'affichage de la
délibération**

04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**

04/08/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 11/08/2026**

Séance du 3 août 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAIANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire EXPOSE,

Afin d'évaluer financièrement les transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, dont la commune de Causols est membre depuis le 1^{er} janvier 2003, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLET) a été créée le 18 février 2002 selon l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Cette instance a pour rôle de proposer une évaluation des charges transférées, éléments qui entrent dans la détermination des attributs de compensation.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026, il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune à cette commission.

Madame le Maire propose les candidats suivants :

- Déléguée titulaire : Virginie ARCHEN
- Délégué suppléant : Marc MAIANO

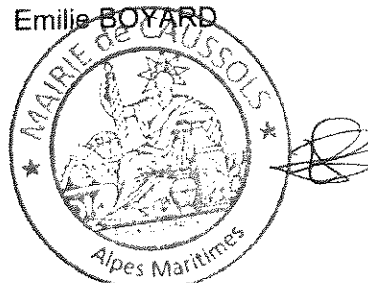
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

Désigne, à l'unanimité, les membres suivants :

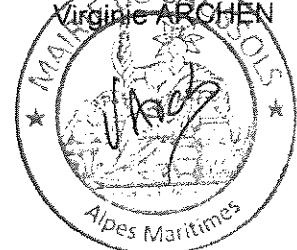
- Déléguée titulaire : Virginie ARCHEN
- Délégué suppléant : Marc MAIANO

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD



Madame le Maire
Virginie ARCHEN



DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
Arrondissement de
Grasse

MAIRIE
DE
CAUSSOLS

06460

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	10
votants pour	10
votant contre	0
abstention	0

Date de convocation
28/07/2026

**Date d'affichage de la
convocation**
28/07/2026

Objet :

**Attribution de bons
cadeaux aux élèves
ayant obtenu une
mention « Bien »
ou « Très bien » au
Diplôme National du
Brevet et au
Baccalauréat**

**Date d'affichage de la
délibération**
04/08/2026

**Transmise en
Préfecture le**
04/08/2026

AR Prefecture

006-210600375-20260803-D_12082026-DE
Reçu le 04/08/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 12/08/2026

Séance du 3 août 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Virginie ARCHEN, Maire
Présents : Mesdames et Messieurs, Virginie ARCHEN, Marc MAÏANO, Juliette GIOVANNINI, Jean-Luc ARMANDI, Pierre-Yves DELPECH, Claire MELAN, Nadia CHABAUD, Maxime CARLAVAN, Emilie BOYARD, Gilbert HUGUES, Karine ALLARD.

Madame Emilie BOYARD a été élue secrétaire de séance.

Karine ALLARD, parent d'un élève ayant obtenu une mention bien ou très bien, se retire de la salle et ne prendra pas part au vote.

Madame le Maire EXPOSE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de valoriser la réussite scolaire et de féliciter les jeunes domiciliés sur son territoire pour leurs résultats aux examens ;

Il est proposé d'attribuer un bon cadeau aux élèves domiciliés dans la commune ayant obtenu une mention « Bien » ou « Très bien » au Diplôme National du Brevet ou au Baccalauréat, comme suit :

Mention « Bien » : 80€
Mention « Très bien » : 100€

Pour bénéficier de cette récompense, les élèves devront présenter en mairie :

- une copie du relevé de notes ou de l'attestation de réussite mentionnant la mention obtenue ;
- un justificatif de domicile attestant de leur résidence dans la commune.

Il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget communal, à l'article correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à procéder à l'acquisition des bons cadeaux et à leur remise aux bénéficiaires, dans le cadre d'une cérémonie organisée par la commune ou selon toute autre modalité qu'elle jugera appropriée,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
La Secrétaire de séance
Emilie BOYARD

Madame le Maire
Virginie ARCHEN

